

## CONTRAT D'ABONNEMENT - MYPASS

Date : ..... Effectué par : .....

### L'utilisateur

Nom: ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... Mail : .....

### La piscine

SARL LUDIBULLE 76 - Rue de l'Ancienne Foire – 76370 PETIT-CAUX

### MyPass souscrit

Items	Résidents CCFT € TTC par mois	Extérieurs € TTC par mois
Piscine illimitée – Par mois	<input type="checkbox"/> 22€	<input type="checkbox"/> 25€
Activités illimitées (aquatiques et fitness) – Par mois	<input type="checkbox"/> 30€	<input type="checkbox"/> 30€
Cardio illimité – Par mois	<input type="checkbox"/> 20€	<input type="checkbox"/> 25€
<b>OPTION</b> : Bien-être humide – Par mois	<input type="checkbox"/> 17€	<input type="checkbox"/> 19€
Frais de dossier (1 fois à la souscription)	<input type="checkbox"/> 25€	<input type="checkbox"/> 25€

Total au jour de l'adhésion : ..... € TTC

Echéances suivantes (hors modulation de l'abonnement) : ..... € TTC

## Mode de règlement

### Première échéance comptant :

Espèces .....  Chèque .....  CB .....  ANCV .....

### Echéances suivantes :

Prélèvements (avant le 5 du mois) .....

## Pièces à fournir

- RIB.
- Contrat complété, paraphé et signé en deux exemplaires.
- Mandat SEPA

## Consentement

- Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur et les conditions générales et particulières de vente.
- J'accepte de recevoir par courriel des informations relatives à mon contrat et au complexe.
- J'accepte de recevoir par téléphone des informations relatives à mon contrat et au complexe.

Fait à : ..... Date : .....

Signature

## Conditions particulières de vente

### 1 Objet :

Le présent contrat a pour objet de régir les droits et obligations respectives des parties dans le cadre de l'accès à l'établissement. En souscrivant à cet abonnement, l'abonné déclare accepter pleinement et sans réserve les clauses du présent contrat.

### 2 Date d'effet et durée du contrat :

#### 2a- Prise d'effet du contrat

L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement de la première échéance.

L'abonnement est conclu pour une durée minimale de 2 mois lors de la première souscription puis renouvelable tous les mois par tacite reconduction.

L'abonné aura la faculté de mettre fin à la tacite reconduction de son abonnement mensuel moyennant un préavis de 30 jours transmis avant le 19 de chaque mois, envoyé par lettre recommandée avec AR à l'adresse de l'établissement.

#### 2c- Support matériel du contrat d'abonnement

L'abonnement est matérialisé par une carte ou un bracelet. Cette carte (ou bracelet) est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte (bracelet) se fera contre paiement d'un montant de 5 €.

#### 2d- Rétractation

Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du présent contrat. Le client devra signifier sa décision de résiliation par courrier avec accusé de réception à l'adresse de l'établissement. Les cours effectués avant le délai de rétractation seront déduits du montant du remboursement.

### 3 Conditions de paiement et prélèvement « SEPA »

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvement d'avance avant le 5 de chaque mois (cf contrat d'abonnement).

La première mensualité, est payée lors de la souscription par chèque, chèque vacances, carte bancaire ou espèces. Les autres règlements interviendront par prélèvement SEPA. Pour la mise en place du « prélèvement SEPA », l'abonné joint au présent contrat un IBAN ainsi que le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé.

Celui-ci sera conservé par l'établissement.

En cas de rejet du prélèvement, les frais seront à la charge de l'abonné défaillant et la carte d'accès sera bloquée jusqu'à la régularisation des sommes dues. Tout incident de paiement sera soumis à des frais de dossier de 15€ à régler avant tout redémarrage de l'activité ainsi que le prix du mois non réglé de l'abonnement majoré des frais de dossier de 15€.

Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera l'établissement à entamer toute procédure de recouvrement.

### 4 Modulation de son abonnement

A l'issue des deux premiers mois, l'abonné aura la possibilité de moduler son abonnement (ajout ou suppression d'articles compris à son abonnement) en se présentant à l'accueil de Ludibulle.

### 5 Résiliation

#### 5a Résiliation – sanction par l'établissement :

Le contrat sera résilié de plein droit, au seul gré de l'établissement, immédiatement après constatation de l'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive :

- En cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles ;

- Au cas où un abonné :

- Prêterait pour utilisation sa carte à toute autre personne ;
- Aurait des propos agressifs, insultants envers les clients ou le personnel de l'établissement, ou un comportement de nature à troubler ou à gêner la tranquillité des autres clients ;

- Se livrerait à des actes de vols ou de détériorations intentionnels ;
- Aurait une tenue indécente ou inadéquate à l'activité pratiquée ;
- En cas de manquement au règlement de service ou à l'ordre public en général.

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre sa carte à la direction de l'établissement, qui conservera l'intégralité des sommes déjà versées ; la totalité des sommes dues pour la période en cours sera due par l'abonné(e) défaillant(e), sans préjudice de tous dommages et intérêts de l'établissement, sera en droit de demander.

#### 5b Résiliation pour motif médical ou professionnel :

Toute demande de remboursement doit être adressée à la Direction de Ludibulle, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre. A défaut aucune réclamation ne sera reçue et traitée. La résiliation de l'abonnement et son remboursement au prorata temporis pourront être obtenus par l'abonné sous les conditions suivantes :

Par ailleurs aucune demande de remboursement rétroactive ne sera acceptée. Pour être prise en compte dans le mois suivant, les demandes devront parvenir avant le 19 de chaque mois.

MOTIFS	MODALITES	JUSTIFICATIFS
Maladie, accident...constaté par un médecin impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Délai de carence de 2 mois	Certificat médical de moins d'1 mois – sous réserve d'un certificat médical d'aptitude remis lors de la souscription
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Préavis de 2 mois	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné d'au-moins 25 km	Préavis de 2 mois	
En cas de grossesse impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Préavis de 2 mois	Certificat de grossesse

Le remboursement, suite au décès de l'abonné, se fera au profit des ayants-droits.

#### 5c Exclusion de résiliation :

- Les conséquences d'accidents, de maladie, d'infections congénitales survenues ou diagnostiquées antérieurement à l'inscription,
- L'ivresse, l'éthylisme ou la toxicomanie,
- Les cas de force majeure.

### 6 Sécurité et aptitude physique :

Lors de la souscription à un abonnement ou de l'acquisition d'un titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. A défaut, la Direction de l'établissement sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter les consignes de l'établissement.

### 7 Assurances

L'établissement est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées aux règlements intérieurs des différents espaces ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel. Les vestiaires de l'établissement ne font pas l'objet de surveillance. L'abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Nom et adresse du créancier	Identifiant Créancier SEPA
<b>SARL LUDIBULLE 76</b> Rue de l'Ancienne Foire 76370 PETIT-CAUX	FR13ZZZ884BA5
	Référence Unique du Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LUDIBULLE 76 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LUDIBULLE 76.

**Remarque** : Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**Type de paiement** : Paiement récurrent/répétitif

Nom et adresse du débiteur

IBAN du débiteur

Swift/ BIC du débiteur

Ville, date

Nom et qualité du signataire

Signature

Le signataire peut, à tout moment, accéder aux informations le concernant, les faire rectifier, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation par LUDIBULLE 76 ou le cessionnaire éventuel à des fins commerciales ou obtenir la liste des entités du Groupe auquel appartient LUDIBULLE 76 susceptibles d'être bénéficiaires desdites données à caractère personnel, en écrivant par simple lettre à l'adresse du siège social de LUDIBULLE 76 ou du cessionnaire éventuel.